



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud  
13800 ISTRES  
Site Web: [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

## BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE  
Tél : 04.42.56.64.86  
Mail: [contact@symcrau.com](mailto:contact@symcrau.com)

Liste des pièces adressées le  
A  
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

02 FEV. 2021

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Approbation du compte administratif 2020	N° 02/21	28 janvier 2021

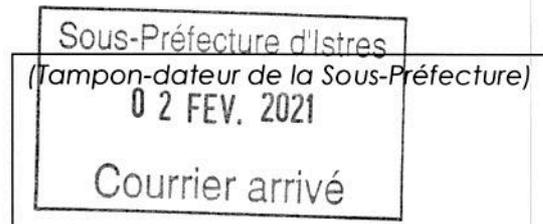
Fait à Istres le 02 FEV. 2021

Le Président de Séance,

  
Daniel HIGLI



ACCUSE DE RECEPTION :  
Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N° 02/21**

**Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2020**

L'an deux mille vingt et un  
et le vingt-huit janvier  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Martine ARFI, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, M. Philippe GINOUX, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Louis LESCOT, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, Mme Marie-France SOURD, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

Mme Marylène BONFILLON à M. Didier KHELFA  
M. Jean-Pierre FRICKER à M. Pierre RAVIOL  
M. Henri PONS à Mme Marie-France SOURD

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 19
Procuration : 3
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 22

**Secrétaire de séance :** M. Didier REAULT

**Rapporteur :** Mme Céline TRAMONTIN

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la réforme de l'instruction M14 de 2006 selon l'ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif,

- ✓ La section de fonctionnement du Compte Administratif 2020 se solde par un **excédent de 415 352.94 €** qui correspond à :

**En recettes : 897 788.25 € répartis ainsi :**

Participations des Collectivités membres (dont subventions exceptionnelles)	242 114.11 €
Subventions de l'Agence de l'Eau, de l'ARS et de la DDTM	396 824.44 €
Subventions Région	20 583.45 €
Subventions Département	26 250.00 €
Produits des services (CAMH-CRAU)	9 350.00 €
Produit divers de gestion courante	1 452.18 €
Atténuations de charges	1 690.80 €
Amortissements subventions d'investissement	27 045.91 €
Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2019	172 477.36 €

**En dépenses : 482 435.31 € répartis ainsi :**

Charges à caractère général (dont études et recherches)	150 259.54 €
Charges de personnel	286 408.51 €
Charges de gestion courantes	2.76 €
Amortissements	45 764.50 €

- ✓ La section d'investissement du Compte Administratif 2020 se solde par un **excédent de 43 170.32 €** qui correspond à :

**En recettes : 94 850.57 € répartis ainsi :**

Amortissements	45 764.50 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	13 391.00 €
Subventions de la Région (+RAR 2019)	21 777.72 €
Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2019	13 917.35 €

**En dépenses : 51 680.25 € répartis ainsi :**

Immobilisations corporelles	24 634.34 €
Opérations d'ordre : amortissements subventions d'investissement	27 045.91 €

Le résultat du Compte Administratif 2020 se solde donc par un résultat **global excédentaire de 458 523.26 €**.

**Le Comité :**

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**DESIGNE** M. Daniel HIGLI pour présider le vote du compte administratif,

**CONSIDERANT** que Mme Céline TRAMONTIN, Présidente du SYMCRAU, s'est retirée,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

Nombre de suffrages exprimés : 22 (19 présents et 3 procurations)

(Mme la Présidente s'étant retirée lors du vote du compte administratif)

Pour : 22 voix, contre : 0 voix

**APPROUVE** le Compte Administratif 2020 par nature section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL						
2020		Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice	Résultats reportés	Résultats de clôture
<b>Réalisations</b>	Section de Fonctionnement	725 310.89 €	482 435.31 €	+242 875.58 €	+172 477.36 €	+415 352.94 €
	Section d'Investissement	80 933.22 €	51 680.25 €	+29 252.97 €	+ 13917.35 €	+43 170.32 €
	Budget Total	806 244.11 €	534 115.56 €	<b>+272 128.55 €</b>	<b>+186 394.71 €</b>	<b>+458 523.26 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	-	-	-
	Section d'Investissement	0 €	0 €	-	-	-

**AUTORISE** le Président de séance à signer la délibération du compte administratif et le compte administratif,

**AINSI** fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

Le Président de séance,

Daniel HIGLI



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.